



COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

MON REPOS, LAUSANNE, SUISSE

Tel. 22 94 48

EXTRAITS DE LA CONFERENCE DONNEE PAR
LE SECRETAIRE GENERAL DU COMITÉ INTER-
NATIONAL OLYMPIQUE J. W. WESTERHOFF A
OLYMPIE A L'OCCASION DE LA SESSION DE
L'ACADEMIE OLYMPIQUE INTERNATIONALE

Mon expérience de la session de l'Académie olympique internationale de l'an dernier m'a appris que de nombreux pays et de nombreuses personnes ont une idée quelque peu confuse du Comité international olympique et de son activité. Les incompréhensions et les malentendus sur l'organisation du CIO ont été la cause de nombreuses critiques, qui n'ont pas toujours été à l'avantage du Mouvement olympique

..... Pierre de Coubertin était convaincu du fait que le sport, par ses effets psychiques et physiologiques, peut influencer le développement du corps, de l'esprit, de la personnalité et de la conscience, par conséquent, doit être un instrument pour l'éducation morale et sociale

..... Comme il l'a déclaré lui-même, ses idées furent souvent incomprises et il était par conséquent logique qu'il essayât de s'entourer d'hommes de valeur qui partageaient les mêmes idées que lui, pour les développer et les propager dans le cadre d'un mouvement international. C'est ainsi que naquit le Comité international olympique.

Depuis lors, la règle consistant à choisir des hommes particulièrement qualifiés pour former le CIO, a été maintenue, Elle est encore en vigueur aujourd'hui. Actuellement, le CIO est composé de soixante-dix membres, vivant dans environ cinquante pays différents, tous sélectionnés et choisis par les membres du CIO eux-mêmes afin que les principes olympiques soient parfaitement préservés et observés. Ces membres, par conséquent, ne sont pas les représentants de leur pays au sein du CIO; au contraire, ils sont les ambassadeurs du Mouvement olympique dans leurs pays respectifs,....

..... Il convient en outre de préciser que, depuis sa création, le Comité international olympique n'a jamais eu de fonds ni de fortune, Depuis 1892, le travail est effectué par des volontaires, hommes de bonne volonté, aux idéaux élevés, qui utilisent leurs propres ressources financières afin de promouvoir l'idée olympique. Jusqu'à nos jours, tous les membres ont payé, non seulement leurs propres frais, mais une cotisation annuelle constituant le seul revenu d'un mouvement mondial qui est sans doute la force sociale la plus importante du monde moderne, comme se plaît à le répéter notre Président M. Avery Brundage.

2 - Extraits de la conférence donnée par le Secrétaire général du CIO
J.W. Westerhoff à Olympie à l'occasion de la session de l'Académie
Olympique Internationale

C'est ainsi que jusqu'à l'an dernier les cinq présidents du CIO, MM. Demetrius Vikelas (Grèce), le baron Pierre de Coubertin (France), le comte de Baillet-Latour (Belgique), J. Sigfrid Edström (Suède) et Avery Brundage (Etats-Unis) ont conduit le Mouvement international olympique plus ou moins comme l'affaire d'un seul homme, sans propre organisation administrative. Il est remarquable que, dans de telles circonstances, le Mouvement olympique se soit développé comme il l'a fait

..... Après la deuxième guerre mondiale, influencé par le Mouvement olympique, le sport, en général, a connu un accroissement prodigieux, ainsi que le prouve l'importance toujours plus grande des Jeux olympiques. Il s'avérait par conséquent nécessaire que le siège officiel du CIO qui a toujours été à Lausanne et où quelques collaborateurs à temps partiel faisaient de leur mieux pour faire avancer la barque soit réorganisé et modernisé. Pour le moment un mode de financement satisfaisant pour les années à venir ayant été obtenu par la vente des droits de télévision, le CIO a décidé de résoudre les problèmes de son administration. Lors de la session de Rome, en 1966, un secrétaire général a été appointed et, récemment, lors de la session de Téhéran, en mai 1967, les plans de réorganisation du bureau du CIO à Lausanne ont été adoptés

..... Si nous voulons réellement promouvoir le Mouvement olympique dans le monde entier, le travail de ses ambassadeurs ne suffit pas et ceux-ci doivent bénéficier de l'aide des organisations locales dans les divers pays. Le CIO, par conséquent, a vivement recommandé et encouragé la création de comités olympiques locaux, qu'on appelle les Comités nationaux olympiques et dont pour l'instant le nombre s'élève à cent vingt-trois, tous reconnus et affiliés au CIO. Ces Comités nationaux olympiques, dont les membres du CIO dans les divers pays sont membres, sont en contact régulier avec le siège du CIO et ils ont pour devoir d'intensifier le Mouvement olympique dans leur propre pays, de guider et de superviser les organisations sportives olympiques locales, de désigner et d'envoyer les athlètes aux Jeux olympiques, En fait, les CNO sont le plus souvent l'organe sportif le plus important du pays.

Il va sans dire que pour les questions sportives purement techniques, les CNO ne peuvent remplir leurs tâches sans l'aide et les connaissances des organisations sportives spécialisées qui régissent les vingt-sept sports olympiques. Les fédérations nationales sportives, par conséquent, et spécialement celles dont les sports figurent au programme olympique, ont le droit d'avoir un représentant au sein de leur comité olympique national local. Ces fédérations nationales sportives doivent être reconnues et affiliées à la fédération sportive internationale correspondante. Il y a maintenant vingt-six fédérations sportives internationales (vingt et une régissant des sports d'été, cinq régissant des sports d'hiver) dont les activités sont au programme des Jeux olympiques. A part ces vingt-six fédérations internationales, le Comité international olympique a reconnu quinze autres fédérations internationales qui exercent leurs activités selon les principes olympiques mais dont celles-ci ne figurent pas au

3 - Extraits de la conférence donnée par le Secrétaire général du CIO
J.W. Westerhoff à Olympie à l'occasion de la session de l'Académie
Olympique Internationale

programme olympique. Le CIO est en contact étroit avec toutes ces fédérations internationales et particulièrement avec les vingt-six premières puisque celles-ci sont en fait les experts techniques du CIO pour les Jeux olympiques. En cette qualité, elles travaillent donc en étroite collaboration avec les comités d'organisation des Jeux olympiques et des Jeux olympiques d'hiver, elles contrôlent et approuvent les programmes, les installations et l'organisation technique des Jeux. Il va sans dire que toute cette activité se déroule sous la supervision du CIO, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le Secrétariat Général du CIO doit toujours être en contact avec les comités d'organisation qui sont donc toujours au nombre de quatre. Actuellement ceux-ci sont à Mexico et à Grenoble pour 1968, et à Munich et Sapporo pour 1972

..... Pierre de Coubertin, lorsqu'il lança le Mouvement olympique, le fonda sur la philosophie de l'amateurisme en opposition au matérialisme de son temps, un matérialisme dont on peu dire qu'il s'aggrave chaque jour. Son projet était, répétons-le, d'attirer l'attention du monde sur le fait qu'un programme national composé de culture physique et de sports de compétition développe non seulement la santé et la force des jeunes gens des deux sexes, mais, ce qui est le plus important, en fera de meilleurs citoyens. En effet, leur participation à un sport amateur sérieusement administré peut avoir une heureuse influence sur la formation de leur personnalité. Celle-ci doit toutefois être un à-côté, une activité physique pratiquée en plus de l'occupation de base de tout citoyen. Ce principe n'a rien de commun avec certaines compétitions sportives professionnelles d'aujourd'hui qui, sous l'influence du matérialisme et de l'argent, sont devenues une sorte de cirque pour spectateurs qui veulent en avoir pour leur argent,

Au fur et à mesure que passe le temps, les contacts avec les gouvernements se font de plus en plus nombreux. Alors que le CIO déclare que, pour l'avantage et le bien de leurs citoyens, tous les gouvernements devraient mettre au point et appliquer un programme de culture physique, de récréation et de santé: pour la jeunesse de leur pays, le libre contrôle du sport amateur de compétition, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, doit être entièrement laissé aux fédérations nationales et aux comités nationaux olympiques. En conséquence, le Comité international olympique constate, avec grande satisfaction, que l'effort qu'il poursuit est universellement approuvé. Il ne peut que se réjouir de l'émulation que le Mouvement olympique a suscitée entre les diverses nations, Il loue les gouvernements qui, en vue de l'encouragement au sport populaire, ont adopté un large programme d'éducation physique et sportive.

Il considère néanmoins que l'idéal olympique est en danger lorsque, à part le légitime développement du sport amateur, se propagent certaines tendances qui visent avant tout à l'exaltation nationale des succès remportés au lieu de mettre l'accent sur l'effort commun dans la rivalité

4 - Extraits de la conférence donnée par le Secrétaire général du CIO
J.W. Westerhoff à Olympie à l'occasion de la session de l'Académie
Olympique Internationale

chevaleresque et amicale, qui est le but essentiel des Jeux olympiques. L'exaltation de la fierté nationale doit être l'une de nos principales préoccupations car elle peut, comme cela a été le cas dans un passé encore proche, déboucher sur de graves dangers

..... Pour terminer, disons qu'une partie, et non des moindres, de nos contacts extérieurs se fait avec l'Académie olympique internationale. Par l'entremise de son président, S.A.R. le prince Georges de Hanovre, membre du CIO, et par celle de la Commission pour l'Académie, nous entretenons des relations étroites avec l'A.O.I. et avec le Comité olympique hellénique. Aussi, espérons-nous développer de plus en plus cette institution dont les objectifs sont d'exalter chez la jeunesse à la fois l'effort physique et les qualités morales qui sont les bases du sport amateur, convier tous les athlètes du monde à un concours quadriennal, désintéressé et fraternel, contribuer au respect et au maintien de la paix entre les peuples dans un monde où aucune discrimination n'est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des motifs de race, de religion ou d'attaches politiques